

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 27 AVRIL 2026

Le conseil municipal dûment convoqué le 20 avril 2026 s'est réuni en session ordinaire 27 avril 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Jérôme Peyrat, Maire.

Etaient présents : Adrien Carves, Laëtitia Delbos, Nicolas Guillemet, Hervé Lacour, Régis Ongaro, Alexandre Peyrat, Jérôme Peyrat, Mathilde Repetto, Sandra Roche, Marie Salles.

Absente excusée : Nathalie Lavergne (procuration à Régis ONGARO)

Secrétaire de séance : Sandra Roche

I - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur Le Maire présente et rappelle que le Compte Financier Unique dit CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, qu'il met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents,

Il rappelle que c'est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne peut pas prendre part au vote et qu'il doit quitter la séance, l'assemblée est invitée à désigner un président de séance pour le vote des CFU 2025 de chaque budget, conformément à l'article L.2121-14 du Code Générale des collectivités Territoriales

Sandra ROCHE, première adjointe, désignée présidente de séance, soumet à l'assemblée délibérante, le CFU 2025 du budget principal de la commune dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT

Total des dépenses 2025 :	853 722.29 €
Total des recettes 2025 :	1 090 298.11 €
Solde 2025 :	236 575.82 €
Report 2024 :	125 856.91 €
Solde :	362 432,73 €

INVESTISSEMENT

Total des dépenses 2025 :	434 532.73
Total des recettes 2025 :	310 642.35€
Solde 2025 :	- 123 890.38
Report 2024 :	- 42 111.31 €
Solde :	- 166 001.69

Reste à Réaliser
Dépenses 61 600 €
Recettes 0 €
Solde = 61 600€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune

II - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

FONCTIONNEMENT

Total des dépenses 2025 :	46 550.52€
Total des recettes 2025	57 446.13 €
Solde 2025 :	+ 10 895.61 €
Report 2024 :	0 €
Solde cumulé :	10 895.61 €

INVESTISSEMENT

Total des dépenses 2025 :	56 440.30 €
Total des recettes 2025:	35 649.08 €
Solde 2025 :	- 20 791.22 €
Report 2024 :	- 15 501.32€

Solde cumulé : - 36 292.54 €

Reste à Réaliser

Dépenses 5 000 €

Recettes 0 €

Solde = 5 000€

Soit - 36 292.54 + - 5000 = 41 292.54 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte Financier Unique 2025 du budget annexe de l'assainissement.

III - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE DE L'IRRIGATION

FONCTIONNEMENT

Total des dépenses 2025 :	44 162.76 €
Total des recettes 2025	44 795.36 €
Solde 2025 :	632.60€
Report 2024 :	4 338.27€
Solde cumulé :	4 970.87 €

INVESTISSEMENT

Total des dépenses 2025 :	26 661.51 €
Total des recettes 2025 :	18 192.28 €
Solde 2025 :	- 8 469.23 €
Report 2024 :	13 562 .77€
Solde cumulé :	5 093.54 €

RAR 0 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte Financier Unique 2025 du budget annexe de l'irrigation.

IV - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES BOUYGUES

FONCTIONNEMENT

Total des dépenses 2025 :	84 921.46€
Total des recettes 2025	84 921.46 €
Solde 2025 :	0.00 €
Report 2024 :	0.00 €
Solde cumulé :	0.00 €

INVESTISSEMENT

Total des dépenses 2025 :	84 921.46 €
Total des recettes 2025:	96 000.00 €
Solde 2025 :	11 078.54 €
Report 2024 :	0.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le compte Financier Unique 2025 du budget annexe Lotissement Les Bouygues.

V - AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Compte Financier Unique du budget principal 2025 a été approuvé à l'unanimité et que les résultats arrêtés au 31 décembre 2025 doivent faire l'objet d'une affectation comme précise l'instruction budgétaire M57 et propose d'affecter au budget général 2026, les résultats de l'exercice 2025 de la manière suivante :

A l'unanimité, le conseil municipal **DECIDE** d'affecter au budget général 2026, les résultats de l'exercice 2025 de la manière suivante :

en Recettes d'investissement, au compte 1068, l'excédent de fonctionnement : 227 601.69 € €

en recette de fonctionnement au compte 002 : 134 831.04 €

en Dépenses d'investissement, au compte 001, le solde cumulé de 166 001.69 €

VI - AFFECTION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** d'affecter au budget annexe de l'assainissement 2026, les résultats de l'exercice 2025 de la manière suivante :
en Recettes d'investissement, au compte 1068, l'excédent de fonctionnement : 10 895.61 €
en Dépenses d'investissement, au compte 001, le solde cumulé de 36 292.54 €

VII - AFFECTION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE DE L'IRRIGATION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** d'affecter au budget annexe de l'irrigation 2026, les résultats de l'exercice 2025 de la manière suivante :
en Recettes de fonctionnement, au compte 002, l'excédent de fonctionnement : 4 970.87 € €
en Recettes d'investissement, au compte 001, le solde cumulé de 5 093.54 €

VIII - AFFECTION DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES BOUYGUES

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **DECIDE** d'affecter au budget annexe Lotissement Les Bouygues 2026, les résultats de l'exercice 2025 de la manière suivante :
en Recettes d'investissement, au compte 001, le solde cumulé de 11 078.54 €

IX - AUTORISATION PRECAIRE D'AMARRAGE A UN QUAI SAISON 2026

Monsieur le Maire rappelle qu'il faut fixer la redevance ainsi que la période d'autorisation d'amarrage au quai pour la saison 2026. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DONNE** l'autorisation aux deux compagnies actuellement en place d'amarrer au quai du début de la saison estivale 2026 au 16 novembre 2026. A savoir, la Cie de Navigation de Haute Dordogne et la SARL Les Caminades.

RAPPELLE le tarif fixé par délibération de ce jour soit **34 740.88 €** (trente quatre mille sept cent quarante euros et 88 centimes) par compagnie.

X - REDEVANCE OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CANOES DORDOGNE SAISON 2026.

Monsieur le Maire rappelle les conditions dans lesquelles la base de canoës Dordogne est installée sur le domaine public. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DONNE** l'autorisation d'occupation à la base de canoës du début de la saison estivale 2026 au 16 novembre 2026, **RAPPELLE** le tarif fixé par délibération de ce jour soit **13 355.80 €** (treize mille trois cent cinquante cinq euros et 80 centimes).

XI - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TARIF 2026 TERRASSES.

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs d'occupation du domaine public pour la saison 2026 des terrasses. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** de fixer les tarifs pour la saison 2026 comme suit :

- 133.55 € le m² pour les terrasses de l'entrée Est
- 100.15 € le m² pour les terrasses de l'entrée Ouest

XII - LOCATION DE L'ANCIEN LOCAL DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE.

Monsieur Le Maire propose de fixer le montant de la location du local de l'ancienne agence postale communale pour la saison estivale 2026. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** la location du local de l'ancienne Agence Postale Communale, **FIXE** le montant du loyer à **3 976.93 €** (trois mille neuf cent soixante seize euros et 93 centimes) pour la saison estivale 2026,

XIII - LOCATION DU LOCAL PLACE DU 8 MAI 1945

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de l'association « Sites en Périgord » de louer pour la saison estivale le local situé sur la Place du 8 Mai 1945 afin de proposer un lieu d'informations et de renseignements des sites membres de l'association Sites en Périgord. Il propose de mettre ce local à leur disposition et de fixer un montant de location. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** la location du local situé Place du 8 Mai 1945, **FIXE** le montant du loyer à 3 000 € (trois mille euros) du 11 mai 2026 au 11 novembre 2026.

XIV - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que dans le cadre du vote du Budget primitif de la commune 2026 il convient de voter les subventions communales qui seront versées en 2026. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE	BP 2026
APAJH	300 €
Amicale Laïque	2 000 €
Associations Les Jardins de La Roque	0 €
OCCE La Roque (classe découverte)	1 500 €
Société de Chasse	300 €
Comité des fêtes	0 €
Union Sportive Cénacoise	500 €
CASPN (SARLAT)	1 500 €
Comité de Jumelage voyage + 20 ans	7 200 €
Ass des retraités agricole canton de SARLAT	200 €
Musique ALLIANCE	300 €
Judo Vallée du Céou 30€ / enf	60 €
Union Sarlat Natation 30€ / enf	120 €
Club athlétique Sarlat	30 €
Sarlat handball périgord noir 4 enf	180 €
Lycée Pré de cordy 60€ /enf	60 €
Lucien de Maleville	100 €
Hopital sarlat	200 €
Croix rouge	200 €
GEAVR du Canton de Domme	150 €
Enveloppe appel à projet association	4 000 €
Croisade devenu Trail Perigord Noir	1 500 €
Partenariat Martin MARIEN TEAM PERIGORD	500 €
Théâtre de l'eau qui dort	700 €
Stérilisation chat	500 €

Le conseil municipal à l'unanimité, **DECIDE** de verser les subventions 2026 comme indiqué ci-dessus, **DECIDE** de voter une enveloppe globale de 30 000 € qui sera répartie selon les demandes à venir.

XV - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2026

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2026. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, **VOTE** les taux des taxes pour l'année 2026 comme suit :

TAXES	base d'imposition 2025	base d'imposition 2026	Taux 2026	Produit fiscal à taux constants
HABITATION	418 700	401 400	6.7	26 894
FONCIERE Bâti	829 200	842 100	37.28	313 935
FONCIERE Non Bâti	32 600	29 200	68.83	20 098
TOTAL				360 927

XVI - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2026 de la commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, **VOTE ET APPROUVE** le budget primitif 2026 de la commune :

Section de fonctionnement en recettes et dépenses	1 160 012.33 €
Section d'investissement en recettes et en dépenses	599 667.69 €

XVII - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire présente le budget annexe de l'assainissement 2026. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

VOTE ET APPROUVE le budget annexe de l'assainissement primitif 2026 :

Section de fonctionnement en recettes et dépenses	57 436 €
Section d'investissement en recettes et en dépenses	161 031.02 €

XVIII - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE IRRIGATION

Monsieur le Maire présente le budget annexe de l'irrigation 2026. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

VOTE ET APPROUVE le budget annexe de l'irrigation primitif 2026 :

Section de fonctionnement en recettes et dépenses	44 187.00 €
Section d'investissement en recettes et en dépenses	23 080.54 €

XIX - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES BOUYGUES

Monsieur le Maire présente le budget annexe du lotissement les Bouygues 2026. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

VOTE ET APPROUVE le budget annexe du lotissement Les Bouygues primitif 2026 :

Section de fonctionnement dépenses :	155 351.46 €
Section de fonctionnement recettes :	175 921.46 €
Section d'investissement dépenses :	88 421.46 €
Section d'investissement recettes :	159 430.00 €

XX - VOTE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la M57, le conseil municipal est appelé à définir la politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Il indique qu'en effet, la nomenclature M57 donne la possibilité pour l'exécutif, si le conseil municipal l'y a autorisé, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section.

Cette disposition permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre au conseil municipal le pouvoir de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de la section concernée.

Cette disposition permettrait notamment d'ajuster au mieux, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits budgétaires, sans modifier le montant global des sections.

Dans ce cas, le maire serait tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L5211-10 du CGCT.

Le conseil municipal, sur l'exercice 2026, pour le budget principal de la commune. Après exposition des motifs par Monsieur le Maire et sur proposition, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres autorise le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

XXI - QUESTIONS DIVERSES

Place du 8 Mai

L'ancien occupant de la dernière terrasse de la place du 8 mai 1945 a laissé les traverses permettant de fixer son store, il est demandé de l'enlever car les piétons peuvent chuter et présente un danger. Alexandre Peyrat sera en charge de faire le nécessaire.

Défibrillateur

Suite à un malaise d'une personne au fond du village, il est demandé d'étudier la possibilité d'installer d'autres défibrillateurs dans le fond du village côté Malartrie et Gaillardou au niveau de la station essence. Marie Salles est en charge de cette étude.

Commissions de la communauté de Communes

M Le maire sera en charge de désigner les élus qui souhaitent être délégués au sein de différentes commissions de la CCSPN, après discussions :

Economie, emploi, tourisme et agriculture :

Sandra ROCHE, Hervé LACOUR, Laetitia DELBOS, Adrien CARVES

Administration générale, finances, ressources humaines

Nathalie LAVERGNE

Voirie

Alexandre Peyrat, Hervé LACOUR, Nicolas GUILLEMET

Petite enfance, enfance, jeunesse

Mathilde REPETTO, Marie SALLES et Sandra ROCHE

Urbanisme, habitat et aménagement de l'espace

Jérôme PEYRAT, Nathalie LAVERGNE

Environnement, déchets, mobilités et cycle de l'eau

Laetitia DELBOS, Sandra ROCHE

Centre Intercommunal d'Action Social (CIAS)

Marie SALLES

Carrousel

Une demande d'installation d'un carrousel a été formulée pour la saison 2027, le conseil prend acte de cette proposition et décide d'y réfléchir.

Don tableau

Monsieur Le Maire, fait part au conseil municipal que M Gorry a offert un tableau peint représentant La Roque-Gageac, le conseil municipal remercie M Gorry et accepte ce don.

Formation gestes 1^{er} secours

Marie Salles prévoit d'organiser avec la collaboration de pompiers, une session de formation aux gestes des premiers secours, auprès des personnes âgées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h45.